

Communiqué de presse du 17 février 2020

Bilan 2019 du marché agréé des jeux en ligne

La croissance du marché des jeux en ligne se poursuit en 2019. **Le Produit Brut des Jeux (PBJ) de l'ensemble du secteur progresse de 18% et s'élève à 1,4 milliard d'euros, soit son niveau le plus important depuis 2010.**

Les trois segments de jeux en ligne régulés par l'ARJEL sont en croissance d'activité en 2019. La tendance initiée depuis 2017 est ainsi confirmée.

Les dynamiques sont cependant différentes selon les types de jeux.

- **Les paris sportifs en ligne** en sont les principaux contributeurs : les enjeux augmentent de 30%, alors que le chiffre d'affaires du secteur croît en parallèle de 27%. Pour la seconde année consécutive, le PBJ est supérieur à celui des deux autres segments cumulés. **Il représente 62% du chiffre d'affaires global du secteur contre 57% en 2018.** A noter que désormais, pour la première fois depuis 2010, toutes les sociétés de jeux en ligne sont titulaires d'un agrément en paris sportifs.
- Fin 2019, les deux activités de **poker en ligne** sont en croissance, à des rythmes néanmoins différents. Le chiffre d'affaires du cash game augmente de 1% tandis qu'il progresse de 8% en tournois. **Au total, le Produit Brut des Jeux du poker croît de 6% en 2019.** D'un montant de 272 millions d'euros, il est le deuxième chiffre d'affaires le plus élevé depuis 2010.
- L'activité **des paris hippiques en ligne** progresse pour la troisième année consécutive. Les parieurs ont engagé 1,1 milliard d'euros de mises sur les courses hippiques supports de paris en 2019, soit une progression de 5% au regard de 2018. **Le PBJ s'élève à 271 millions d'euros, le montant le plus élevé enregistré depuis 2010.**
- Ces résultats annuels rendent compte de l'attractivité du marché agréé auprès du grand public. En 2019, la population de joueurs uniques atteint 2 800 000, soit une hausse de 5% par rapport à 2018.

Les dépenses des joueurs avaient baissé en 2018 en raison notamment de l'effet « Coupe du Monde de football » et de l'afflux de nouveaux joueurs récréatifs. Elles augmentent de 12% en 2019 (508€) et retrouvent leur niveau de 2017.

Le régulateur encourage les joueurs à utiliser les outils mis à leur disposition par les opérateurs agréés en ligne pour valoriser une pratique de jeu récréative et responsable et pour que le jeu d'argent demeure un divertissement. Dans cette optique, le collègue l'ARJEL a par exemple interdit en

2019, l'octroi par les opérateurs d'offres commerciales ou bonus dont les modalités pouvaient inciter à une pratique excessive du jeu.

Pour 2020, l'installation prochaine de l'autorité nationale des jeux (ANJ), fait entrer la régulation de ce secteur dans une nouvelle ère. En lui confiant un périmètre d'intervention élargi et des pouvoirs renforcés, le législateur a mis en place une instance solide, à la hauteur de l'engouement croissant de nos concitoyens pour le jeu d'argent dont témoigne ce bilan 2019 du marché agréé en ligne.

Contact presse ARJEL : 01 57 13 13 00 / presse (at) arjel.fr